

DEBAT PUBLIC

relatif à la mise en concession de la RN154

Contribution au débat



Le débat relatif à la mise en concession de la RN154 s'achève prochainement. Même si il est encore trop tôt pour en tirer tous les enseignements, l'association Agir pour l'Environnement n'a pu que regretter l'impréparation du maître d'ouvrage qui a semblé découvrir, au cours du débat, qu'une nouvelle infrastructure autoroutière puisse avoir des conséquences réelles et sérieuses sur le dérèglement climatique.

En toute improvisation et à la dernière minute, les acteurs du débat public ont tenté de produire un bilan carbone de ce projet d'infrastructures et ce en lieu et place du maître d'ouvrage. Le Réseau Ferré de France, à titre d'exemple, a engagé une réelle politique climatique en intégrant, à tous ses projets d'infrastructures, une évaluation précise des rejets carbonés générés par une augmentation de la mobilité.

Que le maître d'ouvrage de la mise en concession de la RN154 n'ait même pas pensé à le faire est suffisamment symptomatique pour que nous n'ayons plus besoin de forcer le trait. Là où le bitume passe... le climat trépassé ! Le dérèglement climatique, qui au niveau national est devenu, au fil des années et grâce à la mobilisation des associations, la pierre angulaire de tout discours politique demeure relégué à des arguties accessoires quand les choses dites sérieuses commencent...

Pourtant, la loi dite Grenelle 1 adoptée en juillet 2009 stipule très précisément que l'Etat devra publier un Schéma National des Infrastructures de Transport, en concertation avec les associations avant la fin 2009. Chaque projet inscrit dans ce SNIT sera évalué à l'aune de ses conséquences climatiques, énergétiques et environnementales. L'année 2009 est désormais derrière nous et le Schéma n'a pas été publié... laissant ainsi certains projets contestés poursuivre leur course folle. La mise en concession de la RN154 est exactement dans ce cas de figure.

Tel n'est pas son seul défaut ! En privatisant un accès essentiel à la mobilité de nos concitoyens, des itinéraires de contournement vont progressivement voir le jour, générant un étalement des nuisances. L'autoroute A154 drainera ainsi un certain type de trafic là où les voies départementales plus ou moins parallèles supporteront un trafic de délestage. A l'impact écologique indubitable s'ajoutera donc l'iniquité sociale puisque celles et ceux qui ne pourront plus payer leur droit à la mobilité seront contraints et forcés d'emprunter des chemins de traverse.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'absence sidérale de visions prospectives de la part d'un maître d'ouvrage qui n'hésite pas à faire abstraction du renchérissement du coût des matières premières issues de la raréfaction des ressources pétrolières. D'ici à quelques années, quelque soit la qualité de nos débats publics, quelque soit les *a priori* idéologiques de certains pontes du corps du même nom, la sobriété énergétique s'imposera.

Et ce n'est pas en accumulant des projets routiers et autoroutiers qui augmenteront vitesse et trafic que nous œuvreront durablement pour cette sobriété énergétique.